

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2016 À 18 HEURES 30

N° 1 - 23 / 2016 : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT LES TERRASSES DU PASTEL -
COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

L'An Deux Mille Seize, le 18 février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 18 février 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno LAILHEUGUE Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Claude LECOMTE), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Najat DELPEYRAT (pouvoir de Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir de Michel MARTY), Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO, Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir à Najat DELPEYRAT), Emmanuelle PIERRY, Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Stéphane BARDY,

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 45

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2016

**N° 1 - 23 / 2016 : INTÉGRATION DU LOTISSEMENT LES TERRASSES DU PASTEL -
COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

Pilote : Hydraulique / Assainissement

Autres services concernés : Eclairage Public

Direction Générale des Services

Affaires générales, juridiques et marchés publics

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ, rapporteur,

Par délibération du 26 mars 2013, les membres du Conseil Communautaire ont arrêté la procédure de transfert des réseaux et équipements de compétence communautaire des lotissements au patrimoine communautaire.

Le conseil municipal de Marssac doit délibérer en faveur du transfert des voiries du lotissement « Les Terrasses du Pastel » dans le domaine public communal. La voirie de la « rue du Pastel » sera mise à disposition de la communauté d'agglomération dès son intégration dans le domaine public communal. Il convient en parallèle de délibérer en conseil communautaire l'intégration des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public au patrimoine communautaire, l'ensemble des plans de récolement, notices de fonctionnement et tests de conformité ayant été fournis aux services communautaires.

Je vous propose donc d'accepter l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement et des réseaux d'éclairage public de ce lotissement suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

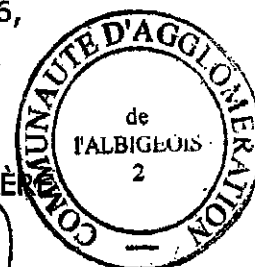
APPROUVE l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public du lotissement « les terrasses du Pastel » suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés sous réserve de la délibération de la commune de Marssac sur Tarn intégrant la voie au domaine public.

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 février 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE





Procès-verbal de réception des ouvrages d'assainissement

Opération : Les terrasses du Pastel – COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

PREAMBULE

Le lotissement les terrasses du Pastel a fait l'objet après réalisation et réception, de la création d'une association syndicale libre des co-lotis dénommée « Les terrasses du Pastel » représentée par son président Monsieur Jean Pierre ETIENNE.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement une voirie interne dénommée rue du Pastel, un réseau d'eaux usées, un réseau d'eau pluviales et un bassin de rétention des eaux pluviales ont été créés.

Ces ouvrages n'ont pas la vocation à rester durablement du domaine privé de l'association syndicale. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

- L'association syndicale libre « Les terrasses du Pastel » représentée par son président Monsieur Jean Pierre ETIENNE,
- Le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois représenté par Monsieur Pierre Doat, Vice-président délégué à l'assainissement,

B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 323 m de collecteur en PVC CR8 de diamètre 200mm, 9 regards de visite béton diamètre 1000mm, 25 boîtes de branchement.
- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 110 m de canalisation pvc diamètre 315 mm, 70 m de canalisation PVC diamètre 400 mm, 3 regards de visite béton diamètre 1000 mm, 12 branchements individuels.
- Un bassin de rétention des eaux pluviales d'une contenance de 162 m3.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution du marché suivant :

Assainissement : CAP TP - Le Dolmen 81250 ALBAN

Date de réception : juin 2013

Documents fournis dans le DOE : plans de récolement papier et dwg conformes, rapports d'inspection caméra des réseaux EU et EP, tests d'étanchéité du réseau EU.

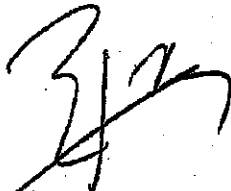
D - REMISE D'OUVRAGES

L'association syndicale libre et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.
La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTE DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par l'association syndicale libre « Les terrasses du Pastel » représentée par son président Monsieur Jean Pierre ETIENNE,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages d'assainissement réalisés,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à Marsac, le 13/12/2015
Pour l'association syndicale libre

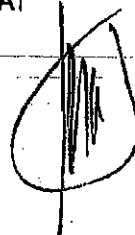


Jean Pierre ETIENNE

Fait à Saint Juéry, le 22 DEC. 2015

Pour le service assainissement de la
communauté d'agglomération de
l'Albigeois

Le vice-président délégué à
l'assainissement
Pierre DOAT





Contrôle préalable à l'intégration d'équipements éclairage public au domaine public communautaire

Localisation : Marssac

Nom de l'opération : Lotissement «rue du Pastel»

Date de création :

Installateur : ?

Propriétaire actuel : ?

Contrôle effectué le : 11/01/2016

Par : Service éclairage public de l'agglomération : Monsieur Laurent PAGES

A Documents remis :

- Plan de recollement en format papier
- Plan de recollement en format dwg
- conformité des plans de recollement oui non
- Dossier des ouvrages exécutés
- Numéro de point de livraison :
- Attestation du Consuel
- Examen de l'installation par un bureau de contrôle

B État des lieux de l'installation :

Caractéristiques générales des candélabres :

Les luminaires sont au nombre de 10, de type Tekno de chez Thorn. Ils sont équipés de lampes sodium haute pression 70 W .

Les mâts sont en acier cylindro-conique de hauteur ? mètres marque ?.

Les candélabres sont positionnés sur chaussé protégé par arceau.

L'état visuel des luminaires et des mâts est bon.

Caractéristiques du coffret éclairage public : La protection est assurée par 4 départs à fusible .La commande est assurée par une cellule photo électrique, 1 seul circuit.

C Remarques:

L'installation est sous tension, l'abonnement est au nom du syndicat de copropriétaires.

Il s'agit d'un abonnement Triphasé.

Lors de l'intégration dans le parc éclairage public de ce lotissement une demande de modification d'abonnement sera réalisée pour passer de tri à mono en plus du changement du titulaire de ce contrat .

D Avis relatif à l'intégration de l'installation au bien communautaire :

Favorable Favorable sous réserves (cf. remarques) Défavorable

Marssac, le

26 JAN. 2016

Le maire de Marssac sur Tarn

Le vice-présidente délégué à l'éclairage public et à la maîtrise énergétique

Jean François Rochedre

